

Un document éloquent

Christian Rakovsky

Source : « Revista Ideei », n° 3 (53). 1906, pp. 40-42. Traduction MIA.

« Ordre du Ministère de l'Intérieur, n° 6993, du 11 février 1906, à Monsieur le Préfet du département de Constanța.

Confidentiel.

Monsieur le Préfet,

Par sa dépêche n° 2040 adressée à la Préfecture du département de Covurlui, Monsieur le Préfet de police de Galați signale que dans cette ville se trouvent actuellement 39 marins du [cuirassé] Potemkine, ainsi que quelques autres employés au service de Monsieur Jan Veron, fermier du domaine de Foltogți-Covurlui.

Ces marins, de même que ceux présents dans le département de Tulcea au nombre de cent un, et dans celui de Brăila au nombre de cent quatre-vingt, font l'objet d'attentions et de visites particulières de la part de personnes cherchant à les gagner aux idées révolutionnaires et à les préparer à une propagande dans les campagnes et les villes de Russie. À cette fin, il m'est affirmé qu'un comité de ces marins a été constitué à Galați, à l'instigation du docteur Racovski de Constanța, du docteur Petru Alexandrof de Telea et de Cazacu de Brăila, sous couvert d'entraide mutuelle, mais ayant en réalité les intentions susmentionnées.

L'instigateur de ce mouvement est le docteur Rakovsky de Constanța, auquel le comité révolutionnaire central de Russie aurait fait parvenir sept mille lei, dont quatre à cinq mille auraient été distribués aux marins du Potemkine à Galați, Tulcea, Brăila et autres villes du pays, la somme de deux à trois mille lei restant disponible entre les mains dudit docteur Rakovsky. Outre cette distribution d'argent, le docteur Rakovsky expédie de Constanța, à l'adresse des marins du Potemkine, de nombreuses publications socialistes et révolutionnaires rédigées en russe, à l'aide desquelles l'intéressé s'efforce de troubler les esprits des marins et de les préparer, depuis la Roumanie, à la révolution en Russie.

Vous comprenez, Monsieur le Préfet, combien l'action du docteur Rakovsky est dangereuse et intolérable, d'autant plus qu'il est également membre du conseil général du département de Constanța. Afin de faire cesser cette activité subversive, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, d'user de toute votre autorité et de tout votre tact pour obtenir de Monsieur Rakovsky qu'il mette fin à son agitation, en lui faisant comprendre que le gouvernement est fermement décidé à user à son encontre de la plus grande sévérité, en lui appliquant toute la rigueur de la loi de Dobroudja.

Simultanément, vous recueillerez dans les délais les plus brefs des renseignements absolument exacts sur tout ce qui concerne la famille et la personne de Monsieur Rakovsky, et en particulier vous recherchez et établirez avec certitude si, au 11 avril 1877, la mère de Monsieur Rakovsky, alors résidant à Mangalia, était sujette turque ou jouissait d'une autre sujétion étrangère, fait qui pourrait être vérifié sur les listes dressées lors de l'occupation de la Dobroudja, au nom des personnes qui étaient alors de nationalité

turque. Vous recueillerez ces informations de manière discrète, et leur caractère confidentiel devra être absolu.

Pour le Ministre : M. RACHTIVAN. »

Voici, dans son intégralité, ce document de basse police, qui met en pleine lumière toute la politique de bassesse et de trahison que le gouvernement roumain a menée à l'égard des marins du *Potemkine*. L'expulsion de [Matiouchenko](#) et les autres expulsions que le gouvernement nourrit le honteux désir d'effectuer – car c'est par ce biais qu'il cherche à me contester mon droit à la citoyenneté – ont peut-être été décidées à la suite d'une intervention récente du gouvernement russe.

Mais ce que nous devons constater et établir ici, c'est que les autorités roumaines ont joué le rôle de gendarme de la Russie dès le lendemain du débarquement de ses matelots. Après s'être vanté auprès de la presse européenne de son « humanitarisme », après avoir conquis l'opinion publique roumaine par les communiqués officiels du « *Conservatorul* », dans lesquels la Roumanie était déclarée « terre démocratique » qui, par respect pour ses propres institutions, se devait d'offrir aussi sa protection aux réfugiés politiques, notre gouvernement a manœuvré dans l'ombre, usant de véritables ruses contre les marins.

Pour regagner les faveurs du gouvernement tsariste, qu'il croyait mécontent de l'accueil réservé aux matelots en Roumanie, il a commencé par lui restituer la somme de six mille lei, reliquat des fonds distribués par les matelots entre eux à Constanța et qui avait été déposée quelque temps à la préfecture de cette ville. Le gouvernement roumain n'avait pourtant aucun droit d'agir ainsi.

Ensuite, il a tout fait pour rendre la vie des matelots impossible en Roumanie et pour les forcer ainsi à se livrer, un à un, aux consulats russes. N'osant procéder à une extradition directe, le gouvernement roumain a eu recours à l'extradition indirecte. Ainsi, l'été dernier, j'ai eu l'occasion de dénoncer devant l'opinion publique le rôle des polices de Galați et, plus encore, de celle de Brăila, qui, après avoir placé les matelots chez divers propriétaires, ne se sont même pas soucies de savoir si ces derniers les avaient rétribués pour leur travail. Et les matelots, après des mois de labeur pénible, se sont retrouvés à la rue, affamés, sans que personne ne se donne la peine d'enquêter sur ces scandaleuses affaires.

Et voici qu'à présent le gouvernement roumain s'en prend aux rares citoyens qui se sont chargés d'organiser l'aide et la protection effective des matelots. Il nous menace de représailles stupides et ridicules, parce que nous avons fait précisément ce qu'il aurait dû faire lui-même. En apparence, la chose est surprenante, mais en réalité, les actes d'un gouvernement de réaction politique ne peut être différent de celui du gouvernement roumain. Sans nos comités, sans les maisons de secours mutuel où les marins sans emploi peuvent trouver asile et nourriture, la grande majorité des *potemkinistes*, isolés et abandonnés dans un pays inconnu, sans protection, en une saison où le travail se fait rare, auraient été contraints de retourner en Russie pour y peupler les prisons et les cachots. Cela aurait satisfait le gouvernement russe, et cela aurait comblé le désir intime du gouvernement roumain, mais cela, nous l'avons empêché. Et s'il existe en Roumanie une opinion publique animée de sentiments humanitaires, elle sera de notre côté.

Je ne m'attarderai pas sur la partie de la circulaire ministérielle qui traite de l'origine et de l'acquisition des fonds distribués. Qui a donné, combien a été reçu, combien a été distribué – tout cela ne regarde en rien Monsieur Rachtivan. Qu'il surveille plutôt les fonds secrets du ministère de l'Intérieur, et qu'il laisse en paix les fonds du « Comité révolutionnaire central de Russie ». Et ce, d'autant plus que je puis l'assurer qu'il n'en tirera aucun profit. Les « fonds disponibles » des révolutionnaires sont à l'abri de toute prédation.

La police de Galați, relayée par le ministère de l'Intérieur, nous accuse d'avoir créé des sociétés de secours mutuel pour les utiliser à des fins de propagande socialiste. Non, Messieurs. Dans une société de secours mutuel, ouverte à tous les matelots sans distinction, tenant des assemblées publiques et

dressant des procès-verbaux, on ne fait pas de propagande révolutionnaire. Enfin, la nécessité de ces sociétés est d'une évidence si criante, comme en témoignent les excellents résultats obtenus, que nous n'avons même plus besoin d'autre justification pour les fonder. Et sachant à quel point les polices, qui se croient toujours si astucieuses alors qu'elles ne sont le plus souvent que sottes, sont enclines à voir des intentions cachées dans les moindres gestes des gens, je regrette en toute sincérité d'avoir informé les polices et préfectures de Constanța, Galați et Brăila de la formation de ces sociétés, en leur présentant même copie de leurs statuts.

Mais Monsieur le Préfet de police de Galați, soucieux de se forger une réputation d'officier habile, a mis sur mes traces deux de ses meilleurs agents secrets, afin de me surveiller en tous lieux. Et ils s'acquittaient de cette tâche avec une maladresse telle que je fus contraint de m'en plaindre auprès de Monsieur Solacolu lui-même. Celui-ci nia, alors même que l'un de ses agents se trouvait à ce moment dans la pièce, attendant de lui remettre son rapport. Misérable et lâche, c'est là une des traditions policières.

Mais n'est-il pas dérisoire de vouloir prémunir contre la propagande révolutionnaire des hommes qui ont commis l'acte révolutionnaire le plus audacieux ? Ce serait comme accuser quelqu'un de vouloir apprendre à Monsieur Rachtivan à rédiger des circulaires confidentielles.

Je suis accusé d'avoir envoyé des brochures révolutionnaires aux matelots. Mais comment nos gouvernants se sont-ils imaginé que les matelots, qui ont fait preuve d'un si brillant sacrifice pour la cause de leur peuple, cesseraient de s'y intéresser à partir de leur débarquement en Roumanie ? Est-ce là la « liberté » que leur avait promise Monsieur Jacob Lahovary, ministre des Affaires étrangères, dans la dépêche n° 253 adressée au lieutenant-commandant Negru – dépêche dont nous pouvons produire l'original à tout instant ? En ce cas, la « *terre démocratique* » qu'est la Roumanie serait pire qu'une geôle russe, car là-bas du moins la lecture est permise. Et si nous n'avions pas procuré brochures et journaux aux matelots, ils n'auraient rien pu lire, ignorant la langue roumaine.

À ce sujet, je vais relater une des misérables manigances dont notre gouvernement s'est servi. L'an dernier, nous avons expédié de Constanța neuf lettres recommandées contenant des journaux russes. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de constater, un mois plus tard, qu'aucun des paquets n'était parvenu à destination. Je m'enquis auprès de la poste, menaçant de réclamer des dommages pour perte et des pénalités pour violation de la correspondance. Dix jours après, on me restitua les paquets, frappés de la mention « *interdit* ». C'était une mesure tout à fait arbitraire, et je refusai de signer le reçu par lequel on me les rendait. Si j'expédie des objets « *interdits* », qu'on me traduise en justice. Mais me les restituer, c'est-à-dire m'autoriser la lecture de matières « *interdites* » pour d'autres résidents du territoire roumain, est absurde. La loi n'établit pas de telles distinctions.

Nous ne relatons ici qu'une infime partie des misères et des manœuvres que nos autorités ont perpétrées sans relâche : fouilles de courrier, perquisitions et arrestations sans mandat régulier, et que sais-je encore – actes pour lesquels, si nous vivions dans un pays où la loi est respectée, plus d'un policier croupirait aujourd'hui en prison. Il y a trois mois, la police a expulsé d'Incorști trois Russes, dont un matelot, à qui l'on confisqua les bagages et vola les lettres, lesquelles furent ensuite promenées jusqu'au consulat russe. Les journaux annoncent qu'une Russe, réfugiée politique à Iași, vient d'être extradée vers les autorités russes. Mais ce n'est pas le premier cas.

Comment se fait-il que le gouvernement roumain extrade des réfugiés politiques, pratique expressément interdite par la Constitution ? C'est ici que se révèlent toute la malhonnêteté et toute la perfidie du gouvernement. On sait qu'un règlement de police autorise les autorités à renvoyer à leur lieu d'origine les individus trouvés sans papiers en règle. L'affaire est donc simple : on applique ce règlement aux réfugiés politiques. S'ils déclarent ne pas avoir de papiers parce que réfugiés politiques, le ministère répond en jésuite : « Je ne sais rien, je dois appliquer le règlement. » Ainsi, le service de sûreté roumain devient le prolongement de celui de Saint-Pétersbourg. Et Monsieur Melas règne, indifféremment, là-bas comme ici.

Jusqu'à présent, le gouvernement roumain commettait ces basses œuvres plus ou moins en cachette. Mais, persuadé que la réaction triompherait en Russie, il a voulu donner une preuve publique et éclatante de son odieux servilisme. Il a expulsé Matiouchenko, après l'avoir harcelé et pourchassé comme une bête fauve pendant des semaines entières. Et lui n'avait rien fait d'autre que travailler pour gagner son pain. La police, cette pire des choses, ne pourra invoquer contre lui ni un fait, ni un acte « compromettant ». Malgré tout cela, on ne trouvera personne de sensé pour nier qu'on ne peut refuser aux matelots un minimum de libertés et que nul ne devrait s'en prendre à eux, tant qu'ils ne transgressent aucune loi. Et puis, dans quel but le gouvernement commet-il ces actes stupides ? Pour mériter les faveurs du gouvernement russe ? Mais ce gouvernement de crime et de honte n'a plus que quelques semaines à vivre. Il s'en ira, de même que les matelots, une fois amnistiés par la Douma, regagneront la Russie, et la Roumanie officielle restera seule avec la honte que lui vaudront ses agissements. Elle s'attirera le mépris de la Russie libérée et de l'Europe civilisée tout entière.

Pour conclure, je dirai quelques mots qui me touchent de plus près. Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet d'« attentions particulières » de la part des autorités roumaines. L'an dernier, le même Monsieur Rachtivan exigea ma démission du conseil départemental, sous prétexte que « Sa Majesté le Roi » aurait jugé mon discours du 18 avril, fête du 1er Mai, trop subversif. Plus tard, à l'occasion de la visite du souverain à Constanța, toute la police bucarestoise, conduite par Messieurs Moruzi et Rachtivan, s'était déplacée pour protéger le roi de mes prétendues vellétés « anarchistes ». Le jour, on surveillait le roi, tandis que la nuit, Messieurs Moruzi, Rachtivan et autres jouaient au « Cake Walk » dans les salons du Terasa. Toute la ville commentait leurs régalades.

Depuis lors, les circulaires se sont succédé et je suis l'objet d'enquêtes et de surveillances permanentes. Mais c'est surtout après la dernière circulaire, récemment publiée, que les autorités de Constanța et de Mangalia se sont déchaînées. Le préfet ne m'a rien signifié directement, mais par l'entremise de Monsieur Dau, secrétaire du conseil départemental, il s'est plaint du manque de crédits qui permettrait de surveiller plus aisément « ma personne dangereuse ». Dans le même temps, on a entrepris « discrètement », via la police, des investigations sur ma personne et ma famille. En mon absence, les autorités de Mangalia ont interrogé ma mère, espérant ainsi soutirer des déclarations sur la base desquelles on pourrait me contester mon droit de citoyen... Je leur souhaite à tous plus de succès dans cette entreprise que n'en eut leur prédécesseur, le préfet libéral Virnav.